



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

ABIDJAN, LE 12 4 NOV 2016

N/Réf 0356 DG/PA/DOMS/CIS/AYAI

## NOTE AUX USAGERS

**Objet:** Délivrance des titres d'accès (cartes et macarons) 2017 au Port d'Abidjan

Les usagers du Port Autonome d'Abidjan sont informés que les demandes de titres d'accès (cartes et macarons) pour l'année 2017 sont recevables à partir du 01 Décembre 2016.

Les conditions requises en application du code ISPS étant portées en annexe, ils sont invités à prendre contact avec la Direction des Opérations Maritimes et de la Sécurité (Centre d'Identification Sécuritaire, tél: 21-23-86-73 ou 21-23-86-68) pour le retrait des fiches de renseignement personnes et véhicules et aussi pour les informations complémentaires.

Les demandes concernant la zone Abidjan Terminal, le Terminal Fruitière et le Port de Pêche devront obligatoirement être soumises à l'avis préalable du Directeur de chacune des structures susmentionnées.

Je rappelle à toutes fins utiles que les dossiers incomplets ne seront pas produits.

Les titres d'accès devant rentrer en vigueur dès le 01 Janvier 2017, les usagers sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour se mettre à jour avant cette date.

### Ampliations :

- DGIA
- DIRECTIONS/PA
- UCACI
- FEDERMAR
- ARMATEURS
- S.G COMMUNAUTE PORTUAIRE
- GSP-GN/ CSP
- PORT SECURITE
- OIC
- CHRONO
- ARCHIVES

Pour le Directeur Général,  
et par délégation, le Directeur des Opérations  
Maritimes et de la sécurité

E.D. COFFI

